



RÈGLEMENT

À lire attentivement et à nous retourner daté et signé

DATES ET LIEUX DU FESTIVAL

VENDREDI 2, SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AVRIL 2027
SAINT-CLAUDE

PHOTOGRAPHIES, PEINTURES, SCULPTURES,
FILMS, DIAPORAMAS, CONFÉRENCES

SUR LE THÈME DE LA NATURE

Festival Inter'Nature du Haut-Jura
1, avenue de Belfort – 39200 Saint-Claude
www.fina-hautjura.fr

A/ Thème et sélection

Les photos, films, conférences, diaporamas et autres œuvres doivent représenter la nature dans son aspect « sauvage » (faune, flore, paysage, terre, mer, air) sous toutes ses formes (pas de zoo, pas d'animal domestique, par exemple).

Nous nous réservons cependant le droit d'accepter un dossier sous une forme légèrement différente dès lors qu'il véhicule un message sur la préservation de l'environnement.

Les ateliers et animations doivent avoir un lien évident avec la nature et l'environnement.

Le participant doit manifester son intérêt pour l'environnement et justifier d'un comportement respectueux envers les espèces animales, végétales ou minérales.

La sélection se fera **au plus tard le 15 octobre 2026**, avec une réponse adressée par mail au plus tard fin octobre 2026. Après la sélection, l'exposant ne pourra modifier que très légèrement le contenu de son exposition (moins de 20 %).

La sélection des exposants est faite par un jury composé d'artistes (photographes, peintres, etc), de passionnés de photographie et de naturalistes.

Les participants dont la candidature n'aurait pas été retenue, pourront, s'ils le souhaitent, solliciter un échange téléphonique avec un membre de l'organisation afin d'obtenir des éléments complémentaires sur la sélection.

Les exposants sélectionnés ne pourront présenter un dossier d'inscription, au mieux, **qu'une année sur deux**.

B/ Conditions de participation

Pour chaque participant individuel, une contribution financière de 80 € est demandée. Pour la participation d'un duo sur un même stand, une contribution de 120 € est demandée.

Elle est à régler dans les deux semaines suivant la sélection. Elle ne sera pas remboursée en cas de désistement au-delà du 15 janvier 2027.

Cette participation comprend :

- L'organisation du festival.
- L'hébergement des exposants habitant à plus de 45 minutes, avec la prise en charge des exposants dès le jeudi soir jusqu'au dimanche matin.
- Pour le(s) participant(s) : les petits déjeuners, les repas du midi (vendredi, samedi, dimanche), le repas du samedi soir ainsi qu'un encas le dimanche soir. *S'il est prévenu en avance, le festival propose aux exposants qui le souhaitent une version végétarienne pour chaque repas.*
- Le buffet du vernissage du vendredi soir.
- La mise à disposition de toute l'infrastructure et matériel des salles d'exposition, la couverture médiatique de l'évènement (banderoles, flyers, affiche, programme, livret découverte enfant, réseaux sociaux, articles de presse, radio, TV...), une table avec nom et badge. (voir article 3)

Pour l'accompagnant éventuel (équipier, conjoint – un seul maximum), chaque nuitée, quel que soit l'hébergement, sera facturée 20 € ou laissée à l'initiative du participant.

Une contribution financière lui sera demandée pour chaque repas (le détail vous sera communiqué ultérieurement).

Aucune commission ne sera prise sur les ventes des exposants. Les ventes réalisées durant le festival restent sous l'entière responsabilité administrative, fiscale et comptable des exposants. Nous vous demandons cependant de participer à la communication de l'évènement. Merci de ne pas décrocher les cadres vendus avant le dimanche 18h ou de prévoir un cadre de remplacement afin de ne pas laisser d'espace vide sur votre stand d'exposition.

L'exposant autorise le FINA, à titre gratuit, à utiliser les visuels transmis dans le cadre exclusif de la communication et de la promotion du festival, pour la durée nécessaire à la valorisation de l'édition concernée. Il autorise également, sauf opposition écrite préalable, l'impression et la vente des affiches officielles du festival réalisées à partir des visuels transmis dans le cadre de la promotion de l'évènement. Cette utilisation est exclusivement limitée aux besoins de communication, de valorisation et de financement du festival.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe ou de l'artiste. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconques.

Le festival s'engage à faire une publication dédiée à chaque artiste en amont du festival sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Si vous disposez d'un compte sur ces réseaux, vous serez identifié(e) sur ces publications.

La présence des exposants est indispensable durant les 3 jours.

Horaires :

- Vendredi : 9h00 – 18h30 + vernissage à partir de 18h30
- Samedi : 9h – 19h
- Dimanche : 9h – 18h

La présence du cinéaste ou du conférencier est obligatoire afin de garantir un échange avec le public au début et à la fin de la projection.

Pour des raisons d'organisation, merci de nous faire parvenir le(s) fichier(s) (films, diaporamas etc) avant le 15 janvier 2027.

Une attitude compatible avec les valeurs du FINA est attendue. Dans l'esprit des valeurs portées par l'association, les participants sont invités à adopter une démarche respectueuse de l'environnement dans la présentation de leurs œuvres, leurs déplacements, leurs supports de communication et leur matériel d'exposition.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement serait de nature à perturber le bon déroulement du festival, à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens ou à nuire à l'image de l'évènement, sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Le participant garantit être l'auteur des œuvres présentées ou disposer de l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion. Il garantit également avoir obtenu, lorsque cela est nécessaire, les autorisations relatives au droit à l'image des personnes éventuellement représentées dans ses œuvres.

Date :

Signature accompagnée de « Lu et approuvé »